



- Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 15 février 2021

Séance du 8 février 2021

## 12 Délégation de Service Public (DSP) - centre de vacances Creil'Alpes - présentation des rapports d'activités 2019 et 2020

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, MM AKABLI, LEMAIRE, Mme LAMBRE.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET, Mmes MEUNIER, SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, MM BOULHAMANE, LUCAS, Mmes JACQUEMART, DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme LEHNER	Pouvoir à :	Mme MOUSSATEN
Mme SAVAS	Pouvoir à :	M. AKABLI
M. MARTIN	Pouvoir à :	Mme ELONGUERT
Mme TALL	Pouvoir à :	M. AÏT MESSAOUD
M. BULUT	Pouvoir à :	M. AÏT MESSAOUD
Mme DUHIN	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. PERRIN	Pouvoir à :	M. BROCHOT
Mme SAKHO	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. KHOULA	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
Mme SGHIRI	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
M. N'DIAYE	Pouvoir à :	M. DEME
M. EL OUASTI	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
Mme PEREZ	Pouvoir à :	Mme MEUNIER
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à :	M. DEME
Mme SENET	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
Mme MAUPIN	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
Mme JAJAN	Pouvoir à :	Mme JACQUEMART
M. KA	Pouvoir à :	M. LUCAS
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. NACHITE	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

- Date de la convocation : 09/02/2021

- Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude CABARET, conseiller municipal délégué, expose :

Par délibération en date du 8 juin 2016, la ville de Creil a attribué à la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie la délégation de service public pour la gestion du centre de vacances Creil'Alpes situé au 2 chemin de Creil à Arâches (74300).

Conformément à l'article L-1411-3 du code général des collectivités territoriales modifié par l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et à l'article 27 du contrat d'affermage, la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie a adressé ses rapports d'activité pour les années 2019 et 2020 qui ont été présentés pour avis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) réunie le 5 février 2021.



Ces rapports comprennent notamment une partie technique permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public ainsi qu'une partie financière permettant l'analyse des dépenses et des recettes de l'exploitation.

Après avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, il est demandé au conseil municipal de prendre acte des rapports 2019 et 2020 présentés par le délégataire en charge de la gestion du centre de vacances Creil 'Alpes.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1411-3 et L2121-29,  
Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 5 février 2021,  
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 8 février 2021,  
Vu les rapports ci-annexés,  
Entendu le rapport de présentation,

- Prend acte des rapports annuels 2019 et 2020 du délégataire comprenant le compte rendu technique et le compte rendu financier de la gestion du centre de vacances Creil'Alpes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Date d'affichage : **16 FEV. 2021**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le **17.FEV. 2021**

et publication ou notification le **17.FEV. 2021**

affiché le **16.FEV. 2021**

CREIL, le **17.FEV. 2021**

Maire de Creil  
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation  
La Directrice du pôle "vie de la cité"

Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 17/02/2021  
Reçu en préfecture le 17/02/2021  
Affiché le 16/02/2021   
ID : 060-216001743-20210215-DLRG210215012-DE